



ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Éric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin
Conseiller départemental
du canton de Colmar-2



Adresses courrier

Permanence parlementaire
82 rue de la Cavalerie
68000 COLMAR

Assemblée nationale
126 rue de l'Université
75355 PARIS 07 SP

Tél. : 09 53 49 18 72

ericstraumann@yahoo.fr
<http://ericstraumann.fr>

Paris, le 15 mars 2018

Monsieur,

Comme suite à votre carton pétition "Non au 80 km/h", que je viens de réceptionner, je vous communique mon intervention dans l'hémicycle de l'Assemblée nationale en date du 5 décembre 2017. Il faut malheureusement déplorer que le gouvernement campe de façon incompréhensible sur sa position.

Questions d'actualité du 5 décembre 2017 - Questions au gouvernement
Limitation de la vitesse autorisée sur les routes secondaires

François de Rugy, président

La parole est à M. Éric Straumann, pour le groupe Les Républicains.

Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

La presse a annoncé vendredi dernier la décision du Gouvernement d'abaisser la vitesse autorisée sur les 400 000 kilomètres de notre réseau secondaire. La limitation de vitesse passera donc de 90 à 80 kilomètres-heure.

En Allemagne, la limitation sur le réseau secondaire est de 100 kilomètres-heure, elle est fixée à 95 kilomètres-heure en Angleterre, et la mortalité routière est proportionnellement plus faible dans ces deux pays qu'en France. D'autres pays européens sont passés à 80 kilomètres-heure, sans résultats probants en matière d'accidentologie. On y constate même un effet négatif sur les rejets polluants des véhicules.

Cette mesure frappe une fois de plus nos zones rurales, où nos concitoyens doivent parcourir de longues distances sur des routes départementales, pour aller travailler ou pour accéder aux services publics et aux commerces. Les Français ont vraiment le sentiment que cette décision est surtout destinée à renflouer les caisses de l'État, grâce aux amendes qui vont pleuvoir sur eux, à l'heure où il faut trouver 18 milliards d'euros pour financer la suppression de la taxe d'habitation.

Je sais que cette décision relève du pouvoir réglementaire, que certains pourraient d'ailleurs qualifier de jupitérien, mais je pense qu'un débat doit s'organiser au sein de notre assemblée pour évaluer l'opportunité réelle d'une telle mesure.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement

Éric STRAUMANN